No. 16921

VIET NAM

Declaration of acceptance of the obligations contained in the Charter of the United Nations. Hanoi, 10 August 1976

Authentic texts: Vietnamese and French.
Registered ex officio on 1 September 1978.

VIET NAM

Déclaration d'acceptation des obligations contenues dans la Charte des Nations Unies. Hanoi, 10 août 1976

Textes authentiques : vietnamien et français. Enregistrée d'office le 1^{er} septembre 1978².

¹ Owing to an administrative oversight, the registration of this Declaration was not effected on 20 September 1977, the date of its entry into force, but on 1 September 1978, the first available date of registration.

² Par suite d'une erreur administrative, l'enregistrement de cette Déclaration n'a pas été effectué le 20 septembre 1977, date de con entrée en vigueur, mais le 1^{er} septembre 1978, première date d'enregistrement disponible.

CABINET DU PREMIER MINISTRE RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

Hanoi, le 10 août 1976

Excellence,

Conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies et au nom du Gouvernement de la République Socialiste du Viet Nam, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que la République Socialiste du Viet Nam demande à être admis comme membre de l'Organisation des Nations Unies, avec tous les droits, privilèges et devoirs qui en découlent.

Je déclare que la République Socialiste du Viet Nam accepte les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et qu'elle s'engage solennellement à accomplir ces obligations.

Le Gouvernement de la République Socialiste du Viet Nam saurait gré à Votre Excellence de bien vouloir saisir le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies de cette demande d'admission de la République Socialiste du Viet Nam.

Le Premier Ministre du Gouvernement de la République Socialiste du Viet Nam,

PHAM VAN DONG

Son Excellence Monsieur Kurt Waldheim Secrétaire général de l'ONU New York